

LA VÉRITÉ AVANT LA RÉCONCILIATION



LE DROIT ET LES RÉGIMES
JURIDIQUES
AUTOCHTONES

HISTOIRE
CANADA



Centre national *pour la*
vérité *et la réconciliation*

UNIVERSITÉ DU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES



**Un message des
Matriarches**



**Qu'est-ce que
le droit?**



**Qu'est-ce
que le droit
autochtone?**



**Travailler
avec le droit
autochtone**



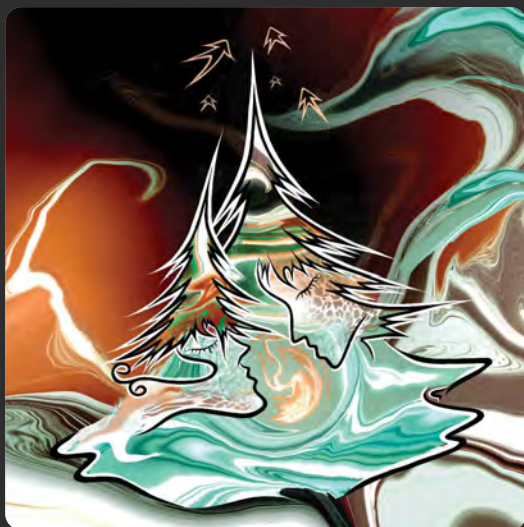
**Allons de
l'avant**



**Pensons à
l'avenir**

Du point de vue bispirituel des Micmacs, une bonne partie du droit autochtone, de notre gouvernance de la nature, et de nos façons de faire et de vivre ensemble est liée à nos relations avec le monde naturel. Chacun de nous a un don, un rôle et une responsabilité de contribuer au bien collectif.

—CeilidhPitaw,
Illustrateur(trice)



Le Canada est la patrie de bien des gens venus du monde entier.

Mais le Canada est aussi un jeune pays. Les peuples autochtones considèrent ses terres et ses eaux comme leur patrie depuis des temps immémoriaux. Environ 55 sociétés autochtones y vivent encore aujourd'hui.

Une question importante, au Canada, c'est de savoir comment nous allons vivre ensemble, non seulement entre nous comme personnes et comme sociétés, mais aussi avec tous les animaux, la terre, l'air et l'eau.

Au Canada comme dans beaucoup d'autres pays, des commissions de vérité et réconciliation ont été créées pour aider à promouvoir la paix et la guérison. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a déclaré que le but de la réconciliation est de vivre ensemble dans le respect, et que le droit et les régimes juridiques autochtones constituent un outil important pour y arriver.

Le droit est un des éléments des régimes juridiques. Il aide à prévenir les problèmes dès le départ et à les résoudre au besoin. Et les lois sont un des éléments du droit.

Le droit aide tous les Canadiens à comprendre ce que cela signifie de vivre ensemble dans une communauté et de savoir quels sont les outils à leur disposition si quelque chose ne se passe pas bien.

Le droit n'est pas parfait. Il est toujours prometteur. Et il y a toujours un risque qu'il ne fonctionne pas bien. Les gens sont importants pour faire en sorte que le droit soit le plus efficace possible.



Un message des Matriarches

De Barbara Cameron et de l'Aînée Florence Paynter

BOOZHOO ANIIN ...

Dans notre histoire Anishinaabe de la création, le Créateur a fait descendre des hommes de quatre couleurs sur la planète Terre et leur a fait don d'une langue, de croyances, de traditions et d'une place pour vivre sur cette planète. En plus de ces cadeaux qu'il nous a faits, le Créateur nous a aussi donné des instructions et des responsabilités universelles qui ne peuvent pas être abandonnées, refusées ou cédées.

Nous avons une responsabilité non seulement envers la terre où nous vivons, travaillons et jouons, mais nous devons aussi vivre en harmonie avec toute la création et prendre soin d'elle. La création n'est pas une ressource; c'est ce qui nous donne la vie, et si nous la détruisons, nous nous détruirons nous-mêmes.

Pour assumer nos responsabilités, nous devons penser à nous-mêmes et à nos rapports avec notre famille, nos amis, notre communauté et le monde entier. Nous devons aussi réfléchir à nos liens avec les mondes des esprits, des animaux, des insectes, des plantes, de l'eau et du ciel.

Nous souhaitons partager quatre questions auxquelles l'honorable Murray Sinclair, Mazina Giizhik-iban, nous a fait réfléchir :

D'où est-ce que je viens?

Où est-ce que je vais?

Pourquoi suis-je ici?

Qui suis-je?

Nos réflexions sur ces questions peuvent nous aider à mieux comprendre qui nous sommes et quels sont nos liens avec le monde qui nous entoure, et nous guider dans une direction gratifiante et significative pour nous.

Nous remercions nos Ancêtres,



L'Aînée Florence Paynter

Ozhoshko Binesi Kwe est une Mide Anishinaabe de quatrième degré de Minweyweywaan Midewiwin Lodge, à Roseau River, au Manitoba. Elle vient de la Première Nation de Sandy Bay et est membre de la nation crie de Norway House. Elle parle couramment l'anishinaabemowin et défend ardemment les initiatives linguistiques et culturelles, partageant généreusement les connaissances spirituelles et les traditions du peuple anishinaabe. En tant que survivante des pensionnats autochtones, l'Aînée Paynter enseigne avec passion l'histoire de ces établissements et leur impact persistant, soulignant l'importance de connaître son héritage et sa langue pour être fier de soi.



Barbara Cameron

Neegaunibinessikwe Begonegee-zhig appartient au Clan du Loup et est membre de quatrième degré du Midewiwin Shkabehikwe de Minweyweywaan Midewiwin Lodge, à Roseau River, au Manitoba. Elle est membre de la Première Nation de Long Plain, une gardienne du savoir très respectée et une survivante des pensionnats de la troisième génération. Elle parle toujours couramment l'anishinaabemowin malgré les difficultés rencontrées lors de son séjour au pensionnat de Brandon. Elle participe activement à la réconciliation, ainsi qu'à l'enseignement, à la préservation et au soutien des savoirs traditionnels et des pratiques liées aux enseignements cérémoniels Midewiwin du Lodge.

comme Mazina Giizhik-iban, qui ont transmis ces connaissances et les ont partagées avec nous. Le choix de ce que tu veux faire du savoir que tu trouveras dans ce magazine est maintenant entre tes mains, et nous te demandons d'aider à le partager et à le

transmettre comme les gens qui sont venus avant nous.

Nous avons l'espoir de connaître un avenir dans lequel nous pourrons tous vivre, travailler et jouer dans l'harmonie et le respect les uns des autres, guidés par les lois naturelles que le Créateur nous a léguées.

QU'EST-CE QUE LE DROIT?

De Val Napoleon

À quoi penses-tu quand il est question de droit? Peut-être à un juge, ou alors à la police. Tu penses peut-être aussi aux limites de vitesse ou aux lois qui disent que tu ne peux pas prendre une chose qui ne t'appartient pas. Ce sont tous des éléments du droit. Mais le droit est en fait bien plus que tout cela!

Tous les types de lois ont des choses importantes en commun.

Le droit comprend :

- des règles qui aident les gens à comprendre comment ils devraient se comporter dans une société juste;
- le processus qui consiste à discuter des règles, à les comprendre et à les appliquer en tant que communauté;
- quelque chose que les gens font ensemble.

Les règles ne sont qu'un élément. Le droit concerne les gens d'abord et avant tout!



Des jeunes Inuits s'amusent pendant la récréation à Arctic Bay (Nunavut).

Pense à ce qui se passe dans la cour d'école. Comment faites-vous, tes amis et toi, pour vous assurer que c'est amusant et sécuritaire pour tout le monde?

Est-ce qu'il y a des règles que tout le monde connaît?

Qui décide quelles sont ces règles?

Comment les nouveaux élèves apprennent-ils ces règles?

Comment sais-tu quand il y a un problème?

Te souviens-tu d'un moment où il y a eu un problème, ou alors où quelqu'un a désobéi aux règles? Qu'est-ce que tu as fait pour régler le problème?



Les modes de vie des Autochtones existaient bien avant l'arrivée des Européens.

Quand ils sont arrivés au Canada, les colons britanniques ont apporté avec eux le droit coutumier britannique (common law), et les colons français sont arrivés avec des idées françaises (le droit civil). Ensemble, ces régimes juridiques ont été les piliers du droit au Canada quand le pays a été fondé.

Mais il y avait déjà ici de nombreuses sociétés autochtones.

Ces sociétés autochtones avaient des lois qui s'appliquaient à leur propre peuple, ainsi qu'à d'autres peuples autochtones des environs. Ces lois ont aussi façonné les relations des peuples autochtones avec les nouveaux venus.

La connaissance du droit et des régimes juridiques autochtones nous aide à comprendre comment les gens peuvent vivre dans un monde juste, pour que le Canada soit un meilleur milieu de vie pour tous.

Une **société**, c'est un groupe de personnes qui vivent ensemble de manière organisée.

Les **membres d'une société** doivent respecter les mêmes lois et partagent souvent un territoire, une langue et une histoire.

Les lois partagées forment ce qu'on appelle des « **régimes juridiques** ».

Chaque régime juridique est fondé sur le droit de la société : les **normes** (les choses qui sont considérées comme bien ou mal), les **principes** (les règles et les directives sur la façon de se comporter), les **inter-venants** (on vous expliquera), les **processus** (la façon dont les choses fonctionnent) et les **institutions** (les organisations qui appliquent les règles).

Le droit est partout autour de nous!

Tu n'as peut-être pas l'impression que le droit est présent dans ta cour d'école. Mais on y trouve en fait beaucoup d'éléments de droit qui s'appliquent tous en même temps.

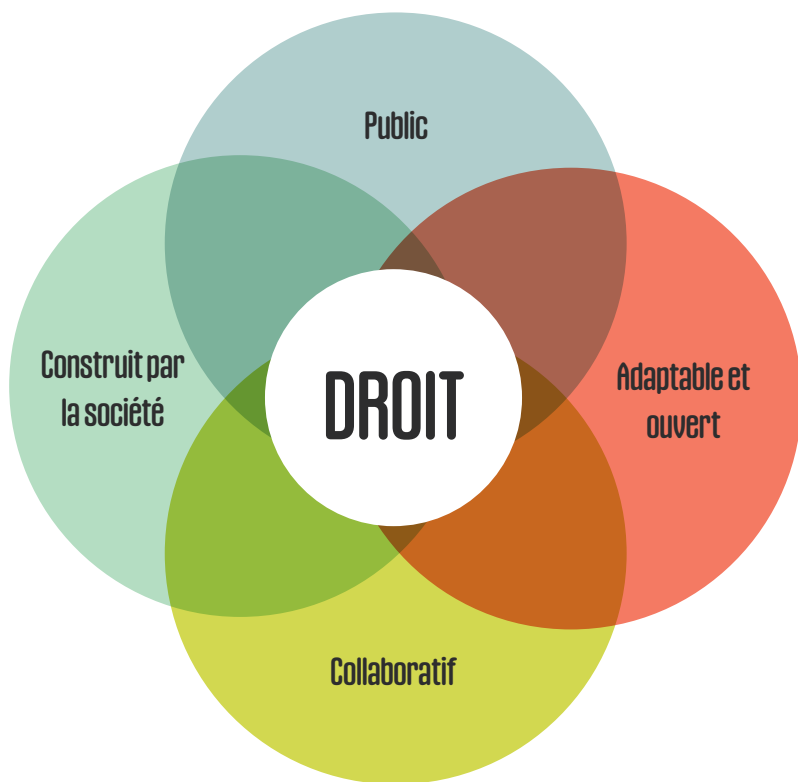
Il y a des règles sur la façon dont les balançoires ont été construites, y compris des lois sur la sécurité. Il y a des règles au sujet du terrain sur lequel se trouve la cour d'école, ainsi que des lois sur l'école elle-même. Il y en a d'autres encore au sujet de la façon dont les enfants partagent cet espace et règlent leurs problèmes. Certaines de

ces lois sont écrites, et d'autres non.

En réfléchissant au droit, nous pouvons penser à ce qui se passe quand nous agissons tous ensemble – comment nous partageons des choses et comment nous réglons les problèmes.

Parfois, les choses se passent bien. Et parfois elles se passent moins bien. Le droit est utile dans les deux cas.

Maintenant, tu commences probablement à te dire que le droit, c'est beaucoup plus que ce nous pensons normalement.



Tout le monde doit connaître les lois pour pouvoir les respecter, les appliquer ou les contester.

Les gens doivent être capables de comprendre les lois pour pouvoir les respecter. Les lois doivent être publiques pour être acceptées, significatives et légales.

Cela signifie que les lois ne peuvent pas être cachées ou secrètes.

Le droit est public.

La perception de ce qui est bien ou mal change avec le temps. Le droit doit donc changer pour s'adapter.

Nous avons parfois besoin de nouvelles idées pour relever des nouveaux défis. Les idées anciennes ne conviennent plus.

Il arrive que des sociétés adoptent des lois injustes qui causent du tort à certains groupes de personnes. Mais ces lois injustes peuvent être modifiées. Et tu peux faire partie de ce changement!

Le droit est adaptable et ouvert.

Le droit est créé par des groupes de personnes.

Notre façon de voir le monde change quand nous apprenons de nouvelles choses, que nous entendons de nouvelles idées ou que nous rencontrons de nouvelles personnes. Cela peut aussi changer notre compréhension du droit.

Les histoires et les exemples du passé nous aident à apprendre comment des décisions ont été prises, qui les a prises et pour quelles raisons.

Le droit est construit par la société.

Le droit vise à protéger et à aider tout le monde.

Il arrive que les gens ne s'entendent pas sur ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. C'est pourquoi ils doivent travailler ensemble pour interpréter les lois – pour comprendre ce qu'elles veulent dire.

Le droit, ce n'est pas seulement une liste de règles. Cela se rattache à la façon dont les gens partagent leurs idées, posent des questions et règlent les problèmes ensemble.

Le droit est collaboratif.

QU'EST-CE QUE LE DROIT AUTOCHTONE?

Chaque société autochtone a son droit et ses régimes juridiques, tout comme ses langues, son histoire et ses terres. Ces terres sont parfois désignées comme les territoires historiques d'une société – des terres où les Autochtones ont vécu et continuent à vivre aujourd'hui.

Le droit autochtone vient des terres, de l'histoire, de la langue, des croyances et du mode de vie différents de chaque société.

Les sociétés autochtones sont uniques, et distinctes les unes des autres tout comme la France est différente du Brésil, ou le Burkina Faso de la Thaïlande.

Le droit des Kwakwaka'wakw, en Colombie-Britannique, est différent du droit des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Et le droit des Nêhiyawak (les Cris) est différent de celui des Naskapis.

Bien que certaines sociétés autochtones possèdent des lois qui se ressemblent, elles ont chacune leur propre régime juridique.

Le droit autochtone est diversifié, tout comme le sont les peuples autochtones.

Les sociétés autochtones sont composées de plus petites communautés.

La société des Gitxsans, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, compte six petites communautés : Gitanmaax, Gitwangak, Gitsegukla, Gitanyow, Anspay'axw et Sik-e-dahk.

La société des Anishinaabes comprend de nombreuses communautés différentes, qui s'étendent au-delà des frontières de plusieurs provinces.

Ces petites communautés peuvent être différentes les unes des autres, mais elles partagent le même grand territoire, la même langue, les mêmes croyances et le même mode de vie.

Nous avons besoin des bons mots pour parler des choses de la bonne manière. Les langues nous aident à nous comprendre les uns les autres, ainsi que nos relations et nos façons de voir le monde. Les langues autochtones donnent aux sociétés autochtones les meilleurs moyens de s'exprimer. C'est pourquoi il est important que ces langues soient vues, entendues et parlées au Canada.

Les différentes sociétés autochtones ont des noms différents pour désigner

leur droit dans leur propre langue.

Les Gitxsans utilisent le mot « **ayook** » pour désigner le droit, les coutumes ou les précédents (les décisions ou les actions du passé).

La communauté Hul'qumi'num Mustimuhw est une plus petite communauté de la société des Salish de la Côte, plus au sud de la Colombie-Britannique. Ses membres utilisent le mot « **snuw'uyulh** » pour désigner leur droit, ce qui signifie « notre mode de vie » ou « notre façon d'être sur notre Terre-Mère ».



Les Nations Unies ont déclaré les années 2022 à 2032 comme Décennie des langues autochtones.

Il y a plus de 4 000 langues autochtones parlées dans le monde – et plus de 70 au Canada.

Pour parler du droit, essaie d'utiliser le mot que chaque groupe autochtone utilise dans sa langue. Tu feras ainsi preuve de respect pour le caractère particulier du droit de chaque société autochtone. Même s'ils sont différents, tous les régimes juridiques doivent faire l'œuvre du droit – aider les gens à vivre ensemble et à régler les problèmes quand ils surviennent.



Danseurs Delta et joueurs de tambour d'Inuvik, 1991.



Festival Nisga'a, Vancouver, 2018.

Les régimes juridiques autochtones se composent des éléments suivants :

Les principes :
guident les gens sur la façon d'agir et de vivre dans le respect des valeurs de leur société.

Les processus juridiques :
aident les gens à décider qui devrait prendre les décisions et quelles étapes doivent être suivies pour obtenir un résultat équitable. Les processus juridiques doivent inclure les gens pour discuter, comprendre, analyser et résoudre les problèmes en se servant du droit.

Le droit autochtone :
aide les sociétés à s'organiser, à résoudre les problèmes et à vivre ensemble comme communautés.

Les règles :
disent aux gens ce qu'ils peuvent faire en fonction des principes de leur société.

Les normes :
les qualités que la société juge bonnes ou importantes, comme la gentillesse, le respect ou l'honnêteté.

Les intervenants juridiques :
les gens qui aident à concevoir, à interpréter, à comprendre et à appliquer les lois. Dans beaucoup de sociétés autochtones, tout le monde est un intervenant juridique parce que tout le monde aide à appliquer les lois dans la vie de tous les jours.

Si le Canada souhaite transformer sa relation avec les peuples autochtones, les Canadiens doivent comprendre et respecter les concepts de réconciliation comme l'entendent les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Beaucoup de ces concepts font partie du droit autochtone.

- Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 6

Le droit n'est pas toujours du droit autochtone.

Les lois et les régimes juridiques autochtones existaient déjà bien avant la création du Canada. Les premiers colons et le gouvernement canadien ont essayé d'ignorer et d'effacer le droit autochtone. Les pensionnats sont un des moyens que le Canada a pris pour essayer d'effacer les lois autochtones. En créant des pensionnats et en obligeant les enfants autochtones à y résider, le Canada a tenté de priver ces enfants de leur culture, de leur langue et de leur identité. Ces choses sont les fondements mêmes du droit autochtone. Même si les pensionnats

concernaient surtout les enfants, leur véritable but était d'attaquer les modes de vie des Autochtones, y compris leurs lois et leurs régimes juridiques.

Les sociétés autochtones ont été forcées d'appliquer et de respecter des lois et des systèmes canadiens qui ne correspondaient pas à leurs normes, à leurs principes, à leurs processus juridiques, à leurs intervenants juridiques et à leur droit. Beaucoup d'entre elles n'ont donc pas pu vivre selon leurs lois et leurs régimes juridiques, tant à l'intérieur de leur communauté que dans leurs rapports avec l'ensemble du Canada.

Le droit des Autochtones *ce sont les lois canadiennes qui visent les peuples autochtones. Ce n'est pas le droit autochtone. Il permet d'expliquer comment les lois du Canada s'appliquent aux peuples autochtones.*

Le droit autochtone *vient des peuples autochtones eux-mêmes. Il est fondé sur leur culture, leurs valeurs, leur histoire, leurs principes et leurs modes de vie.*

Puisque le droit autochtone est fondé sur les normes, les principes et les modes de vie des sociétés autochtones, il peut avoir une approche différente du droit des Autochtones et du droit canadien. Cela concerne bien plus que des règles.

Le droit autochtone est important

parce qu'il nous enseigne comment prendre soin les uns des autres et de tout le reste – la terre, l'eau et toutes les créatures vivantes qui nous entourent. Ces enseignements viennent des gens qui ont vécu le plus longtemps sur ce territoire et qui le connaissent le mieux.

Pendant très longtemps, les peuples autochtones n'étaient pas autorisés à contribuer à façonner le droit canadien. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, les membres des Premières Nations n'ont pas eu le droit de vote avant 1960, et les Inuits avant 1962. Le chef métis Louis Riel a été élu comme député fédéral, mais il n'a jamais pu occuper son siège au Parlement d'Ottawa.

Puisque le Canada n'a pas inclus les peuples autochtones quand ses lois ont été écrites, une bonne partie du droit canadien ne peut pas aider

efficacement les peuples autochtones.

Pour que les sociétés autochtones puissent prendre soin le mieux possible de leurs membres, ainsi que de leurs terres, de l'air et de l'eau, elles doivent pouvoir appliquer leur droit et leurs régimes juridiques.

Pour créer des relations respectueuses, il est important de s'assurer que le droit autochtone a sa place. C'est pourquoi la Commission de vérité et réconciliation a dit que les écoles de droit doivent mieux enseigner le droit autochtone au Canada.

Nous demandons aux écoles de droit du Canada d'exiger que tous leurs étudiants suivent un cours sur les peuples autochtones et le droit, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones.

- Commission de vérité et réconciliation du Canada, appel à l'action 28



Gouvernement provisoire
de la Nation métisse,
rivière Rouge, 1870.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Puisque les sociétés ont des histoires, des croyances et des idées différentes, elles ont aussi des façons différentes de concevoir la justice, ainsi que les procédures, les intervenants, les principes et les règles juridiques.

Cela signifie que les sources du droit – c'est-à-dire son origine – diffèrent d'une société à l'autre.

Selon John Borrows, professeur de droit autochtone, ce droit découle de cinq sources principales. Une source de droit peut aussi être appelée « une autorité » – quelque chose qui donne au droit son sens et son poids. À tout moment, il peut y avoir une ou plusieurs autorités qui aident à comprendre ce qui doit être fait.

Le droit sacré – issu des histoires des sociétés autochtones sur la création et de leurs croyances spirituelles qui ont été transmises au fil des années.

Le droit naturel – les leçons que les gens apprennent en voyant comment les humains, les animaux et la nature travaillent ensemble.

Le droit délibératif – vient des gens qui discutent ensemble, qui se confrontent, qui partagent des idées et qui prennent des décisions en tant que groupe.

Droit positiviste – les règles, les enseignements, les codes et les proclamations que tous les gens ont entendus et qu'ils acceptent de respecter.

Droit coutumier – fondé sur les traditions, les modèles et les manières intentionnelles de faire les choses depuis toujours dans la communauté.

En sachant d'où vient le droit, les gens peuvent mieux le comprendre, le respecter et l'appliquer.

Ces juristes autochtones identifient de nombreuses sources et autorités pour le droit et les régimes juridiques autochtones, y compris les ressources que tu vas découvrir sur les deux prochaines pages.



Val Napoleon,
Université de Victoria



John Borrows,
Université de Toronto



Andrée Boisselle,
Université York



Matthew Fletcher,
Université du Michigan





UE GARDIENS DU SAVOIR
RÊVES TERRITOIRE
DIRECTES
CLANS
EAU

RECHERCHES
HISTORIQUES
TOIGNAGE
OBJETS

HISTOIRE ORALE
PRATIQUES

CHANSONS ART

TRAVAILLER AVEC LE DROIT AUTOCHTONE

En 2020, la Première Nation dénée de Łutsël K'é s'inquiétait pour la santé des caribous et pour leurs chances de survie. Elle a dressé un plan spécial pour aider à les protéger.

Les dirigeants du projet trouvaient important de parler aux gens de la Nation. Ils ont demandé à des Aînés et à d'autres personnes comment il faudrait à leur avis prendre soin des caribous tout en permettant à leur peuple de les chasser, ce qui est très important pour leur culture.

Après de longues discussions, ils ont établi un plan fondé sur le droit

déné, qui a été appelé « Yúnethé Xá ʔetthën Hádi » (plan de gestion des caribous).

-Ní chu K'ech'ą́ dī chu
besų́ dī (Nous respectons la terre et
les animaux.)

-Etthën hurétth'ą (Les caribous
nous écoutent.)

-Nuwé yakı begháre ʔeghádalıdá
(Nous avons nos propres lois et nous
devons les respecter.)

-Nuwé ch'anié beréldı xá ʔą
(Nous devons transmettre les
enseignements.)





La base de ce mâit totémique représente le visage d'un enfant Salish de la Côte à l'intérieur d'une palourde. Ce mâit se trouve dans l'État de Washington. La société des Salish de la Côte est répartie des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis – ce qui montre bien comment les peuples autochtones vivaient différemment avant la création des frontières coloniales.

Les Salish de la Côte croient qu'il n'est pas bien d'être trop gourmand. Ils jugent **important** d'utiliser seulement ce dont chacun a besoin et de s'assurer qu'il y en a assez pour tout le monde. Selon ces **normes**, les Salish de la Côte ont pour **principe** de partager leurs ressources.

Dans le régime juridique des Salish de la Côte, certains endroits utilisés pour la pêche et la cueillette de nourriture sont partagés par la communauté, alors que d'autres appartiennent à des familles. Les enfants apprennent de leur famille quels sont les endroits dont elle est responsable et comment prendre soin de la terre, des animaux et des plantes.

Le **droit des Salish de la Côte** a aidé les gens à comprendre comment s'occuper du monde qui les entoure pour avoir assez de nourriture et de ressources. Cela inclut des **règles** qui ont empêché les gens d'être trop gourmands et de prendre trop de choses pour eux. Par exemple, les

Aînées apprenaient à leur famille à récolter seulement les palourdes adultes. En laissant les bébés palourdes grossir, on s'assurait qu'il y aurait toujours assez de palourdes à manger à l'avenir. Les Aînées, les membres de la famille et les enfants sont tous des **intervenants juridiques** pour appliquer la loi des Salish de la Côte qui leur dit de protéger le territoire et de ne pas y prendre trop de choses.

Même s'il y a des règles sur les personnes qui peuvent utiliser des lieux de pêche ou de cueillette, le principe du partage signifie que d'autres pourraient demander d'utiliser ces endroits eux aussi.

Si un visiteur veut utiliser un endroit, il doit suivre une **procédure juridique** pour demander la permission. En général, les visiteurs doivent faire un cadeau ou un échange.

Si la famille dit oui, le visiteur doit respecter les règles de cette famille au sujet de la pêche et de la cueillette sur sa terre.



Barney Williams Jr., survivant des pensionnats indiens, entonne un chant après avoir reçu les cendres du feu sacré lors de l'événement national de la Commission de vérité et réconciliation à Montréal, en 2013.

En droit canadien, les avocats et les juges se fondent sur des causes passées pour présenter de nouveaux arguments et en arriver à de nouvelles décisions. Le droit autochtone repose aussi sur les histoires. Nous avons toujours besoin d'une foule d'histoires ou de causes pour nous aider à prendre des bonnes décisions. Une seule ne suffit jamais.

En posant des questions sur les histoires, nous pouvons apprendre comment les gens d'autrefois voyaient les problèmes et travaillaient à les résoudre. Quand nous nous fondons sur des histoires ou des causes du passé, elles nous aident à résoudre le problème ou le conflit en cours en nous apprenant ce que les gens ont fait avant nous.

Voici quelques questions à poser au sujet d'une histoire pour qu'elle te permette d'apprendre des choses.

Quel est le principal **problème** humain illustré par l'histoire?

Quels sont les **faits** qui comptent?

Qu'est-ce qui a été **décidé**, ou comment le problème a-t-il été **régulé**?

Pour quelle **raison** la décision a-t-elle été prise? Y a-t-il une explication dans l'histoire? Si oui, est-elle connue, ou non?

Tu as peut-être la tête qui tourne en pensant au droit d'une nouvelle façon. Pas de problème! Penser au droit, c'est une façon de voir sous un autre angle le monde qui nous entoure.

Pour observer le droit dans le monde qui nous entoure, il faut notamment nous servir des outils dont nous avons parlé – penser aux sources et aux autorités, aux problèmes, aux

raisons, aux décisions et aux faits. Cela peut être amusant quand tu commences à voir les tendances apparaître – un peu comme si tu voyais le monde avec d'autres yeux.

En lisant le texte intitulé « **L'été dans un sac** », à la page suivante, réfléchis au problème présenté, aux faits, à la décision et à la raison.



Des jeunes Autochtones et non-Autochtones, 2024.



L'Aînée Claudette Commanda de Kitigan Zibi (Québec), 2024.



Les Muskrat Singers de Sifansisk (Nouveau-Brunswick), 2023.



Luke Amittu et Peter Alareak exécutent une danse du tambour inuit, 2024.

Cette histoire porte sur des humains qui font face à des défis dans le monde qui les entoure. Il y est question aussi de travailler ensemble et de décider ce qu'il faut faire. Et tu l'as deviné! Cela veut dire que nous pouvons apprendre à connaître le droit en la lisant.

EN SENS HORAIRE, À PARTIR
DU HAUT À GAUCHE :
PC IMAGES, AVEC L'AUTORISA-
TION DU CENTRE NATIONAL
POUR LA VÉRITÉ ET LA
RÉCONCILIATION, PC IMAGES



L'été dans un sac

Quand le monde était tout neuf, les hivers étaient bien plus froids qu'aujourd'hui. On pouvait entendre les arbres craquer et se fendre dans l'air glacial. Une année, dans la vallée du Deh Cho, la terre commençait tout juste à dégeler après un long hiver difficile. Puis, tout à coup, la neige s'est mise à tomber et l'hiver a recommencé. Il n'y a pas eu d'été cette année-là.

Les gens ont commencé à s'inquiéter de la disparition de l'été. Il y avait une neige épaisse dans la forêt, et même les caribous et les orignaux avaient du mal à se déplacer. Il était facile de les chasser dans cette neige épaisse, mais les Aînés ont déclaré qu'il ne fallait pas profiter de la situation. Ils ont dit : « Nous allons avoir besoin d'eux et nous devons donc les garder pour plus tard. » Les animaux ont commencé à mourir de faim, et les gens ont ramassé de la mousse blanche, des feuilles de saule et des herbes séchées pour les aider. On avait l'impression que personne n'allait survivre à l'hiver.

Finalement, une grande rencontre a été organisée entre les humains et les animaux pour discuter de la météo inhabituelle. Un des chefs a dit : « Nous avons découvert qu'un groupe du sud a volé notre printemps et l'a apporté vers le sud, et c'est pour ça que nous avons connu un double hiver. Nous allons examiner s'il serait possible de déjouer ce groupe et de reprendre notre printemps. »

Après beaucoup de réflexion et de discussions, le groupe a décidé que l'Écureuil et d'autres assistants devaient voyager vers le sud pour reprendre le printemps. Après bien des jours, l'Écureuil et les autres sont revenus en traînant un énorme sac. Tout le monde s'est réuni à nouveau pendant une cérémonie pour aider le printemps à revenir à la terre. Après avoir chanté longtemps, l'Écureuil a percé un trou dans le sac avec ses dents, et flouch ! L'air chaud est sorti. Le printemps et la saison verte étaient revenus.

Tout le monde a remercié l'Écureuil d'avoir rapporté le printemps.

« L'été dans un sac » porte sur un problème : comment des gens qui vivaient ensemble pourraient-ils faire face à un hiver difficile ?

Voici certaines des choses dont ils devaient s'occuper :

- Une année, il n'y a pas eu de printemps, et les gens ont eu un double hiver.
- Les gens ont commencé à s'inquiéter de la disparition de l'été. Il y avait beaucoup de neige, et même les grands animaux comme les caribous et les orignaux avaient de la difficulté à se déplacer. Ils auraient été faciles à chasser si les humains avaient choisi de le faire.
- Les animaux ont commencé à mourir de faim, et les gens ont eu peur de mourir de faim eux aussi. Les Aînés ont déclaré qu'il ne fallait pas tirer profit des animaux touchés par la météo et, quand les animaux ont commencé à mourir de faim, les humains ont ramassé de la nourriture pour eux (de la mousse, du saule et des herbes séchées).
- Les chefs ont aussi mené une enquête et ils ont découvert que le printemps leur avait été volé par un groupe du sud.

Quand ils ont trouvé la source du problème, les humains et les animaux ont organisé une rencontre publique pour se parler et s'écouter. Ils ont décidé que l'Écureuil et plusieurs autres iraient vers le sud pour aller reprendre le printemps. L'Écureuil était le mieux placé pour aider tout le monde.

C'est la décision qui a été prise.

L'Écureuil et les autres ont rapporté le printemps dans un sac. La communauté a tenu une cérémonie, et ensuite, l'Écureuil a fait un trou dans le sac avec ses dents pour libérer le printemps. Tout le monde a

remercié l'Écureuil.

Les Aînés et les animaux ont travaillé ensemble pour une raison importante. Ils savaient qu'il ne fallait pas tirer profit des animaux vulnérables, même si cela pouvait sembler nécessaire pour rester en vie. Les humains ont aidé les animaux à survivre parce qu'ils avaient besoin d'eux pour l'avenir : « Puisque nous aurons besoin d'eux, nous devons les sauver pour plus tard. » Les humains et les animaux ont discuté du problème pendant une grande rencontre parce que c'était une question qui les touchait tous et qu'ils devaient tous faire partie de la solution.

ALLONS DE L'AVANT

Quand des humains vivent ensemble, les choses se passent parfois bien et parfois moins bien. Il y a aussi des moments où c'est un peu entre les deux. Cela se passe entre les gens, mais aussi entre les sociétés et les groupes de personnes. Les problèmes et les conflits font partie de la vie. C'est la raison pour laquelle il nous faut des lois.

Notre vie avec la planète elle-même comporte aussi des défis. Avec les changements climatiques et autres dans notre environnement, nous – les humains – devons réfléchir sérieusement à notre façon

de vivre avec la Terre, ainsi qu'avec les animaux, les plantes, les eaux et l'air qui composent cet endroit extraordinaire appelé « la Terre ».

L'histoire « L'été dans un sac » peut nous aider à réfléchir au droit et aux leçons qui en découlent pour penser au monde.

Par exemple, en lisant attentivement cette histoire, nous pouvons beaucoup mieux comprendre les lois selon lesquelles les gens décident de vivre. Nous pouvons aussi apprendre que cette histoire pourrait être utile aujourd'hui pour relever un défi.

La résolution de tous les problèmes nous oblige à réfléchir et à être créatifs. Quelles solutions créatives peux-tu imaginer?

À essayer toi-même

Imagine la situation suivante :

Le niveau d'eau d'une rivière baisse vraiment beaucoup pendant l'été, ce qui crée un stress pour les poissons de la rivière. Les poissons ont besoin d'un endroit pour vivre.

Les aigles et les balbuzards aiment beaucoup manger ces poissons.

Les gens aiment aussi nager dans la rivière et s'y promener en bateau.

Une entreprise de la région a aussi besoin de l'eau de la rivière pour faire fonctionner ses machines.

La rivière aimerait aussi devenir un fleuve et couler normalement vers la mer.

Quelles sont les questions à poser pour relever ces défis? Qui a raison?

Comment l'histoire « L'été dans un sac » peut-elle nous aider à trouver différentes façons de penser à tous les besoins et à toutes les idées concernant la rivière?

Comment réfléchis-tu à cette situation? Qu'as-tu appris qui pourrait t'aider à penser à ce qui devrait se passer pour la rivière et toutes les choses qui en dépendent?

C'est un exemple d'un fait réel qui se passe actuellement sur les territoires historiques des Quw'utsun (Cowichan) de l'île de Vancouver. Qu'est-ce que tu peux apprendre sur eux et sur leur façon de chercher des solutions pour relever ces défis?

**Une chose importante à retenir,
c'est que le droit n'est pas statique!**

Il change constamment.

**Chaque génération
a des nouveaux
problèmes à résoudre
– et des nouveaux
défis à relever.**

**Chaque génération
doit faire avancer le
droit vers le monde
d'aujourd'hui et de
demain.**

**Pense aux lois qui sont maintenant nécessaires pour
tenir compte de l'intelligence artificielle. Ou à celles
qui concernent les drones ou les vélos électriques.**

**Ce sont des choses
nouvelles pour toute la
société, tout comme pour
les sociétés autochtones.**

**Il faut réfléchir
sérieusement à ces
nouveaux défis et à ces
nouvelles possibilités –
dans le respect du droit.**



Ce dessin de Naia Kuljis a été présenté dans le cadre du programme Imaginez le Canada 2025. Tu peux te rendre sur le site du Centre national pour la vérité et la réconciliation pour trouver comment participer à ce programme.

La loi est indispensable pour protéger les communautés et les personnes des préjudices d'autrui. Lorsque de tels préjudices surviennent dans les communautés autochtones, le droit autochtone est nécessaire pour réprimer et corriger les citoyens lorsque leur conduite est considérée par la communauté comme étant inacceptable. Toute incapacité de reconnaître le droit des Premières Nations, des Inuits et des Métis traduirait l'incapacité d'affirmer que les peuples autochtones, comme tout autre peuple, ont besoin du pouvoir contraignant de la loi pour relever efficacement les défis auxquels ils font face.

- Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 6

Nous demandons à tous les gouvernements du Canada de respecter les systèmes de droit autochtones, les droits des peuples autochtones et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

- Le guide de Spirit Bear sur la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Appel à l'action 42

Le droit est essentiel pour établir la vérité. Il est aussi indispensable pour parvenir à la réconciliation.

- Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 6

Pensons à l'avenir

Il y a de la place dans le monde pour beaucoup de façons de penser. Il y a beaucoup de façons de s'informer sur le droit, et d'en arriver à des ententes pour gérer nos conflits et nos problèmes.

Nous devons nous parler. Pour tenir des conversations, nous devons

apprendre à écouter les autres. Quand nous ne le faisons pas, nous sautons aux conclusions. Nous pouvons prendre la mauvaise habitude de la pensée polarisée – un piège dans lequel nous pouvons seulement voir deux choses : ceci ou cela.

Des exemples de pensée polarisée (aussi appelée « pensée dichotomique ») :

- Si tu n'es pas avec moi, tu es contre moi.
- Je suis une grande réussite, ou un échec total.
- Si je ne suis pas le meilleur, je suis le pire.

Le monde est bien plus complexe que des réponses simples. Il y a beaucoup d'espace et de juste milieu, avec de nombreuses nuances de gris. Il y a beaucoup de façons variées de penser, de voir et de faire.

Ne cherche pas des réponses faciles. Essaie plutôt de comprendre comment les autres voient les choses.

Comment comprennent-ils quelque chose différemment de toi, et pourquoi?



Imaginez un Canada journée de formation au leadership pour les jeunes, Turtle Lodge, Manitoba, 2018.

Il nous faut plus de gens dans le monde qui peuvent écouter, réfléchir, poser des questions et résoudre des problèmes!

MERCI À NOS COMMANDITAIRES!

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien généreux de ces organismes.

Subventions

Financé en partie par
le gouvernement du
Canada

Funded in part by
the Government
of Canada

Canada

Children's Educational Foundation of Canada

Municipalité régionale d'Halifax

The Winnipeg Foundation

Subventions provinciales

Ontario

Manitoba

Nouvelle-Écosse

Alberta

Commanditaires

RBC

The North West Company

Arc'teryx

Sysco

Enbridge

CN

Musée canadien pour les
droits de la personne

NAV Canada

Nova Scotia Teachers Union

Meta

Bell



Ry Moran est un fier Métis de la rivière Rouge. Il est actuellement bibliothécaire universitaire adjoint pour la réconciliation à l'Université de Victoria, après avoir été directeur fondateur du Centre national pour la vérité et la réconciliation. Il a aussi siégé à la Commission de vérité et réconciliation.



Ceilidh Pitaw artiste micmac(que) bispirituel(le), a grandi entre la Première Nation de Wagmatcook et Ottawa. En plus de faire du dessin à la plume et à l'encre, de l'illustration numérique et de la peinture, iel raconte des histoires et fait de la sensibilisation culturelle. Dans ses créations en arts visuels, Ceilidh explore les thèmes des relations avec le territoire, de la cosmologie micmaque, de l'identité bispirituelle et des soins intergénérationnels. Iel voit l'art et la poésie comme des outils de narration et de réappropriation culturelle.



Val Napoleon est professeure à la faculté de droit de l'Université de Victoria, et présidente de la Fondation du droit de la justice autochtone et de la gouvernance. Elle est cofondatrice du programme d'études JD/JID, qui combine des programmes sur les régimes juridiques autochtones et la common law canadienne. Elle a aussi été fondatrice et directrice de l'Unité de recherche en droit autochtone, et doyenne intérimaire en droit. Elle est Crie de la Première Nation de Sauteau et membre adoptée de la Maison de Gitanyow (Gitxsans du Nord).



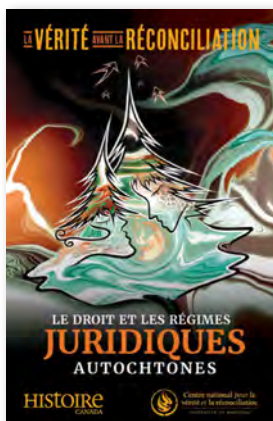
Lana Lowe est une Dénée de la Première Nation de Fort Nelson, qui a travaillé pendant plus de 20 ans avec des organismes et des communautés autochtones. Elle possède une maîtrise en gouvernance autochtone et elle est candidate pour un doctorat à la Faculté de droit de l'Université de Victoria, axé sur la revitalisation des lois des Dénés pour la gouvernance de la terre et de l'eau. Lana se consacre à promouvoir l'autodétermination des Autochtones par la reconstruction de leurs régimes juridiques.



Noémie Foley étudie en quatrième année du programme de droit conjoint JD/JID de l'Université de Victoria. Noémie a surtout des ancêtres français et irlandais, mais elle est née et a grandi dans le territoire du Traité n° 7. Elle possède un baccalauréat ès arts de l'Université de Calgary en études internationales autochtones.



Kelly Weiling Zou (鄒曉晴) est une immigrante sino-singapourienne de première génération, qui se passionne pour la justice raciale et environnementale. Elle vit comme non-invitée sur le territoire lək'wəḡən tout en faisant des études au programme JD/JID de l'Université de Victoria. Elle se concentre sur l'importance critique du féminisme autochtone dans la construction des nations, la revitalisation du droit, et la gouvernance des terres et des ressources.



Pour télécharger notre trousse éducative sur la Semaine nationale de vérité et réconciliation, rendez-vous sur HistoireCanada.ca/Ledroitautochtone

Pour d'autres ressources et programmes de cours, rendez-vous sur nctr.ca

Droit d'auteur © 2025 Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Cette publication est le fruit d'une collaboration entre le Centre national pour la vérité et la réconciliation et la Société Histoire Canada.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, sauvegardée dans un système de recherche ou transmise, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN 978-1-998562-03-9
(version imprimée)
ISBN 978-1-998562-04-6
(version numérique)

Rédacteur en chef : Ry Moran

Équipe de recherche et rédaction :
Noémie Foley, Lana Lowe, Val Napoleon &
Kelly Weiling Zou

Co-rédactrices : Kaila Johnston &
Nancy Payne

Graphisme : James Gillespie &
Aaron McKay

Relectrices d'épreuves :
Danielle Chartier & Marie-Josée Brière

Traductrice : Marie-Josée Brière

Impression : Transcontinental

This publication, *Indigenous Law and Legal Orders*, is available in English.

Centre national pour la vérité et la réconciliation
Université du Manitoba
177, chemin Dysart
Winnipeg (MB) R3T 2N2





**Les êtres humains ont le droit de parler
des choses qui leur font mal. Ton cœur
contient de nombreux messages, et le
temps est venu de t'ouvrir et d'être la
personne que tu veux être. Trouvons
les bonnes façons de vivre ensemble.**

*-John Jones (Tseqalmit), membre du Cercle des
survivants du CNVR*

**Pour plus d'information sur le drapeau des survivants, consultez
nctr.ca/expositions/le-drapeau-des-survivants/lang=fr**